

Propositions de critères de sélection de candidats pour le Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes de l'ONU

Cinq experts indépendants des droits humains seront nommés par le Président du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH) lors de sa 16^e session, en mars 2011, pour siéger au Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes créé par la résolution 15/23 de la 15^{ème} session du CDH.

Les candidatures à ce mandat devront être proposées sur la base des critères techniques, professionnels et autres auxquels les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales devront répondre.

La résolution 5/1 du CDH fixe « *les critères généraux [...] d'une importance primordiale pour la nomination, la sélection et la désignation des titulaires de mandat : a) compétence ; b) expérience dans le domaine couvert par le mandat ; c) indépendance ; d) impartialité ; e) intégrité personnelle ; et f) objectivité.* »

La décision 6/102 du CDH établit quatre conditions techniques et objectives spécifiques à prendre en compte dans la sélection des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales : « *personnes hautement qualifiées qui possèdent des compétences établies et des connaissances spécialisées pertinentes [...], flexibilité/inclination et temps disponible* ».

La liste d'éléments à vérifier ci-dessous a été élaborée à partir des critères de sélection des titulaires de mandat en tant qu'aide pour l'interprétation de ces critères. Les organisations non gouvernementales (ONG) suivantes ont participé à son élaboration : Action Canada pour la population et le développement, Akina Mama wa Afrika, Amnesty International, Comité de l'Amérique Latine et des Caraïbes de défense des droits des femmes (CLADEM), Commission internationale de juristes, Equality Now, Femmes Africa Solidarité, Femmes, droit et développement en Afrique (FeDDAF) [Women in Law and Development in Africa (WiLDAF)] Ghana, Human Rights Watch, Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET) et Women and Law in Southern Africa (WLSA).

Nos organisations demandent aux gouvernements, aux ONG et aux autres acteurs – parmi lesquels les réseaux professionnels concernés – d'utiliser la liste de référence suivante pour la proposition de candidats répondant aux critères de désignation des membres du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes. Nous considérons en outre que le CDH devra veiller au caractère représentatif des personnes qu'il désignera pour le groupe de travail sur le plan des systèmes juridiques en vigueur et des différentes traditions, ainsi qu'à leurs compétences éprouvées en matière de droits économiques, sociaux et culturels et de droits civils et politiques. Nous demandons aux gouvernements de procéder à

des appels publics à candidatures, par exemple par le biais d'annonces dans les journaux, et de consulter la société civile de leur pays avant de proposer des candidats.

Les ONG et les autres institutions désireuses de proposer des candidats devront envoyer les noms des personnes dont elles considèrent qu'elles répondent aux différents critères au bureau du Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'homme en vue de leur inscription sur la liste publique à partir de laquelle les nominations sont effectuées (<http://www.2ohchr.org/english/bodies/chr/special/nominations.htm>). Le délai de dépôt des propositions de candidatures est fixé au vendredi 3 décembre 2010.

1. Qualifications (et compétences) : *diplôme ou expérience professionnelle équivalente, adaptés au poste à pourvoir, dans le domaine des droits de l'homme ; bonnes capacités de communication dans au moins une des langues officielles de l'ONU.*

Liste des éléments à vérifier :

- Diplôme universitaire de troisième cycle ou équivalent dans un domaine directement lié au mandat à forte composante de droit centré de préférence sur le droit public international et le droit international relatif aux droits humains.
- Excellentes aptitudes de communication orale et écrite dans au moins une voire, de préférence, plusieurs langues de travail de l'ONU ;
- Importante expérience du travail avec différents acteurs tels que gouvernements, société civile et médias.

2. Connaissances requises : *connaissance des instruments, normes et principes internationaux relatifs aux droits humains ; connaissance des mandats institutionnels liés au travail mené par l'ONU ou d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits humains ; expérience professionnelle confirmée dans le domaine des droits humains.*

Liste des éléments à vérifier :

- Connaissance approfondie du droit international relatif aux droits humains et des normes y afférentes, en particulier dans le domaine de la mise en œuvre des obligations des États pour ce qui est d'assurer l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de l'existence dans lesquels les femmes font l'objet de discriminations en droit comme dans la pratique. Cela devra comprendre la conscience stratégique des enjeux de la mise en application du droit des femmes à l'égalité de jouissance des droits humains – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels – et du caractère universel, indivisible et interdépendant des droits fondamentaux des femmes.
- Expérience d'au moins dix ans de responsabilités croissantes dans le domaine des droits humains, en particulier dans l'action relative aux questions d'égalité entre les sexes en droit comme dans la pratique ;
- Expérience de l'évaluation du droit et de la réglementation et de leur mise en application du point de vue des droits humains et de l'égalité entre les sexes, et connaissance des bonnes pratiques législatives de nature à promouvoir une telle égalité. La connaissance des différents systèmes juridiques pourra constituer un atout supplémentaire ;
- Expérience pratique du travail consistant à recourir au droit pour promouvoir l'égalité entre les sexes et à des moyens parallèles tels que l'éducation au droit et les services parallégaux, de nature à créer un environnement propice à une telle égalité.

- Bonne connaissance du cadre juridique international et régional et de la jurisprudence pertinente en matière d'égalité entre les sexes et d'interdiction de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que des mandats institutionnels de l'ONU ou d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits humains.

3. Compétences confirmées : *compétences reconnues sur le plan national, régional ou international en matière de droits humains.*

Liste des éléments à vérifier :

- Le candidat ou la candidate doit être à même de mener des travaux de recherche tant à distance que sur le terrain, en fonction des besoins des missions d'établissement des faits.
- Importante expérience de l'analyse critique des informations et des données en vue notamment de la définition de tendances générales et de la formulation de recommandations efficaces ;
- Expérience du travail avec les femmes victimes de violations des droits humains, en particulier de discrimination et d'inégalité ;
- Expérience de la coopération avec les autorités responsables (parlementaires, législateurs, responsables de l'application des lois et autres) ;
- Conscience de la relation entre les différentes formes de discrimination à l'égard des femmes (entre les femmes handicapées et les autres femmes socialement marginalisées exposées à un risque accru de discrimination par exemple) ;
- Engagement à coopérer étroitement avec une variété de parties intéressées, notamment les ONG.

Une expérience de la présentation de cas de discrimination envers les femmes devant des organismes judiciaires ou quasi-judiciaires serait également considéré comme un atout.

4. Flexibilité / disponibilité et temps nécessaire pour accomplir efficacement les tâches liées au mandat et pour respecter les exigences qui y sont rattachées, notamment en ce qui concerne la participation aux sessions du CDH.

Liste des éléments à vérifier :

- Volonté et capacité de conduire ou de soutenir des évaluations, au niveau national, des lois discriminantes pour les femmes, et de formuler des suggestions concrètes grâce à une maîtrise des bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations ;
- Conviction et engagement démontrés pour ce qui est des droits humains en général et de l'égalité des femmes en droit comme en pratique en particulier ;
- Engagement à soutenir l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité du mandat du groupe de travail ;
- Volonté et capacité de consacrer une part substantielle de son temps de travail à la réalisation du mandat du groupe de travail, à la préparation et à la présentation de rapports au CDH ainsi qu'aux réunions des Nations unies.

Les organisations à l'origine de cette liste ne considèrent pas comme nécessaire la satisfaction, par un titulaire de mandat, de chacun des critères de la liste ci-dessus. Les chances de sélection seront toutefois les meilleures pour les candidats qui en satisferont le

plus grand nombre. Veuillez par ailleurs noter que ces listes de critères ne se veulent pas exhaustives quant aux qualifications souhaitées pour remplir les fonctions de membre du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes.